

Conseil Municipal du 10 Février 2020

Le dix février, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel DECOLIN, Maire.

Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

Garages Gendarmerie : baux

La Commune, propriétaire des bâtiments de la Gendarmerie, loue les garages aux gendarmes. IL est nécessaire d'établir un bail avec chaque gendarme.

Loyer appartement F4 Mairie

Le Conseil confirme que le loyer de l'appartement F4 occupé par Mme FERREIRA est bien de 480 €/mois au lieu de 500 €/mois.

Budget principal : admission en non valeur

Depuis 2016, certaines créances restent irrécouvrables malgré l'intervention du trésor public. Elles s'élèvent au total à 1 995,64 €.

Le Conseil décide de prendre une délibération d'admission en non valeur pour cette somme.

Centre de gestion 43 : contrat d'assurance des risques statutaires

Le principe de l'assurance statutaire consiste à couvrir les risques financiers statutaires supportés par les collectivités en raison de l'absentéisme pour raison de santé des agents.

Le centre de gestion 43 lance un appel à candidatures auprès des différentes assurances pour une mise en concurrence d'un « contrat groupe ». Le conseil est d'accord pour adhérer à cette consultation.

Ensuite, il reviendra aux communes de délibérer pour le choix du contrat.

Informatique : remplacement ordinateur secrétariat Mairie

Le conseil donne son accord pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat de Mairie.

Voirie : transfert de propriété

Le conseil municipal donne son accord pour la régularisation de la prise en charge dans le domaine public de l'impasse du Clauzat et désigne Marie-Françoise Favier pour signer l'acte administratif.

SDE : groupement achat électricité

Le Syndicat Départemental de l'Electricité lance un appel à candidatures pour l'achat d'électricité.

Le conseil est d'accord pour adhérer à cette consultation.

Compte de gestion et compte administratif 2019 – affectation du résultat : approbation

Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2019 dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 183 677,08€

Dépenses : 578 879,71€

Résultat : 604 797,37€

Section d'investissement :

Recettes : 1 323 585,74€

Dépenses : 1 494 463,85€

Résultat : - 170 878,11€

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter le résultat 2019 qui s'élève à 604 797,37€. Conformément au budget primitif 2019, la somme de 440 943,70€ sera affectée à la section d'investissement.

Les 163 853,67€ restants (excédent de fonctionnement reporté) seront affectés au budget de fonctionnement 2020.

Conseil Municipal du 6 mars 2020

Le six mars, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire. Madame Marie-Claire Vial est nommée secrétaire de séance.

Convention utilisation Gymnase

- Pour l'IFP 43 et le BTP CFA

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer une convention régissant l'utilisation du Gymnase pour les 2 CFA.

- Pour l'Association sportive du Bouchet St Nicolas

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer une convention régissant l'utilisation du Gymnase pour l'Association Sportive du Bouchet St Nicolas.

Chaudière Local annexe Mairie

Le Conseil Municipal vote pour le changement de la Chaudière Gaz du local annexe de la Mairie.

Personnel : création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps complet.

Questions diverses

- L'Etat a accordé dans le cadre du FIPDR une subvention de 4000 € à la suite des travaux de mise en sécurité de l'Ecole des Cèdres et de l'Ecole Sainte-Thérèse.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation financière de la Commune :
 - Charges fiscales : 332 €/habitant ; Moyenne départementale : 414 €/habitant
 - Charges générales : 152 €/habitant ; Moyenne départementale : 201 €/habitant
 - Charges financières : 3 €/habitant ; Moyenne départementale : 22 €/habitant
 - CAF brute (Capacité d'Autofinancement) : 389 932 €
 - CAF nette : 294 401 €
 - Endettement : 751 €/habitant Moyenne départementale : 781 €/habitant